

Aux Portes-en-Ré, le 31 août 2026

Association des Contribuables du Nord
de l'île de Ré
Monsieur Loïc BAHUET, Président
Boîte Postale n°90003
17880 LES PORTES-EN-RÉ

N/REF. : 2026-AP/CM- **SM**

**OBJET : Droit de réponse et rectifications suite à vos déclarations lors de l'Assemblée Générale de l'ACNIR
(Article du *Phare de Ré* du 27 août 2026)**

Affaire suivie par Claire MARTIAK
dgs@lesportesenre.fr / 05.46.29.11.51

Monsieur le Président,

C'est avec une vive attention, mais également une profonde surprise, que j'ai pris connaissance des propos que vous avez tenus lors de l'assemblée générale de l'ACNIR du 20 août dernier, rapportés dans le journal *Le Phare de Ré* du 27 août 2026.

En tant que Maire des Portes-en-Ré, il est de mon devoir d'apporter un démenti formel et d'opposer la réalité des faits aux affirmations inexactes et infondées avancées publiquement concernant la gestion de notre municipalité :

1. Sur la prétendue absence de transparence des documents administratifs :

Contrairement à vos allégations, l'ensemble des documents budgétaires et administratifs de la commune est parfaitement accessible au public. Ils ont été mis en ligne sur le site internet de la mairie (www.lesportesenre.fr), sous la rubrique « *Vie municipale* » puis « *Les conseils municipaux et les budgets* », et ce dans les 15 jours qui ont suivi leur adoption. Par ailleurs, ces documents restent à la libre disposition de tous les citoyens pour une consultation physique en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.

2. Sur vos assertions quant à la trésorerie communale :

Vous prétendez qu'« *à ce rythme, les caisses seront vides à la fin de l'année* ». Sur quels éléments factuels, comptables ou techniques vous appuyez-vous pour proférer une affirmation aussi grave qu'infondée ? La gestion financière de notre commune est rigoureuse et maîtrisée (comme vous le reconnaissez vous-même en soulignant l'absence d'endettement). Il est particulièrement irresponsable d'inquiéter inutilement nos concitoyens par des jugements péremptaires dénués de tout fondement budgétaire.

3. Sur la mise en œuvre des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) :

L'affirmation selon laquelle la municipalité n'aurait pas mis en œuvre les préconisations de la CRC est rigoureusement fausse :

- **Recommandation n° 1 (État chiffré des indemnités des élus) :** Elle a été pleinement appliquée lors du vote du budget du 5 mars dernier, au cours duquel le tableau détaillé de l'ensemble des indemnités allouées aux élus a été présenté conformément à l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales.
- **Recommandation n° 2 (Attribution du complément indemnitaire annuel) :** Elle est en cours d'aboutissement : le projet de délibération mettant fin à la modulation liée à l'absentéisme a été formellement validé par le Comité Social Territorial (CST) le 29 juin dernier, et sera soumis au vote lors du conseil municipal du 15 septembre prochain.
- **Recommandation n° 3 (Règlement intérieur Ressources Humaines) :** La rédaction de ce règlement intérieur complet vient de s'achever. Il sera présenté au CST du 3 novembre prochain avant d'être délibéré en conseil municipal.

4. Sur le calendrier de présentation du rapport de la CRC :

Concernant vos critiques quant à un prétendu retard de la commune dans la présentation de ce rapport, elles témoignent d'une méconnaissance des règles du Code des juridictions financières (articles L. 243-6, R. 243-14 et R. 243-16). Transmis à la mairie le 19 novembre 2025, le rapport devait obligatoirement être inscrit à l'ordre du jour de la réunion suivante du conseil municipal. Aucune réunion n'étant planifiée avant la date butoir du 30 novembre 2025, la période de réserve pré-électorale s'imposait légalement pour interdire toute publication préalable. La municipalité a scrupuleusement respecté le cadre légal et la confidentialité imposée en inscrivant la présentation du rapport au conseil municipal du 27 mars 2026.

En tant qu'association de contribuables, votre rôle d'information impose la rigueur et le respect de la vérité des faits. Je regrette que vos interventions publiques colportent des informations erronées qui altèrent la qualité du débat public aux Portes-en-Ré.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir porter ces éléments rectificatifs à la connaissance des membres de votre association et de vos lecteurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Alain POCHON



Copie transmise à la rédaction du journal Le Phare de Ré